

Fiche d'information pour les instituts de formation

Document validé par le comité CPSLS le 21.11.2013, mis à jour le 28.5.2025 et valable à partir du 1.7.2025. Les conditions actuelles de temptraining, publiées sur le site de [temptraining](https://www.temptraining.ch), sont applicables.

Critères d'admission pour les instituts de formation

- L'offre doit être publique et consultable.
- Le prestataire de cours doit avoir son siège social en Suisse. Les cours doivent avoir lieu en Suisse.
- L'institut de formation doit disposer d'un système de gestion de la qualité avec l'une des certifications suisses suivantes: eduQua, Q2E, EFQM, ISO à partir de 29 991. La reconnaissance par l'association de branche suisse respective constitue une alternative. Le secrétariat Formation continue se fonde sur la fiche d'information sur la sécurité au travail rédigée à l'attention des instituts de formation.
- Conformément aux dispositions de temptraining, l'institut de formation s'engage à mener une auto-évaluation annuelle, dont la réussite dans le délai imparti constitue une condition préalable au référencement dans le répertoire des formations.
- Un accord écrit avec temptraining est nécessaire. Il régit le flux d'informations, la collaboration et la diffusion de renseignements. Les instituts de formation des partenaires sociaux sont exclus.
- temptraining peut effectuer des enquêtes clients et des contrôles aléatoires.
- Le secrétariat Formation continue a le droit de refuser une nouvelle admission si le besoin dans la catégorie concernée (groupe de formations) est déjà couvert.

Contenus acceptés de la formation continue

temptraining apporte son soutien aux formations initiales et continues qui contribuent à améliorer l'employabilité.

Tous les cours reconnus sont publiés dans la liste de cours de temptraining.

Les cours suivants sont exclus:

- Formations à usage exclusivement interne à l'entreprise
- Formations dans le domaine du bien-être ou du développement personnel
- Permis de conduire (formation initiale cat. B): cours de sensibilisation et autres cours théoriques jusqu'à l'âge de 21 ans révolus
- Permis de conduire (formation de base cat. B): heures de conduite
- Cours de loisirs
- Congrès et colloques
- Cours dispensés par des instituts étrangers n'ayant pas de siège en Suisse
- Cours à l'étranger (hormis ceux de la SSE en Espagne et au Portugal)
- Enseignement individuel et leçons privées pour des cours en présentiel et en ligne

Plus d'informations

Pour des informations détaillées, se référer aux art. 18 et 21^{bis} du règlement.